

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 15/11/2022





Service développement international Rapporteur : Valérie ISOIRD

CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°DEL2022_319 SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

58 - ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES DANS LE CADRE DU PROJET MUTUALISÉ NORMANDIE-SÉNÉGAL SUR LA THÉMATIQUE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Dans le cadre de la coopération décentralisée Cherbourg-Coubalan, mise en œuvre depuis 2001, plusieurs projets dans le domaine de l'appui institutionnel, du développement local et de l'environnement sont mis en œuvre. Des jardins maraîchers pédagogiques ont ainsi été mis en place dans les écoles. La réciprocité et l'intérêt public local sont recherchés dans le développement des projets.

La convention cadre de coopération entre Coubalan et Cherbourg-en-Cotentin reconduite pour la période de 2022 à 2027 vise à accentuer l'implication des collectivités territoriales dans les Objectifs de Développement Durable (ODD). Aussi l'éducation, l'appui aux services de base et leur gestion et les échanges culturels sont les priorités de ce partenariat renouvelé.

Au travers du Réseau Régional Multi-Acteurs, porté par l'association Horizons Solidaires, la ville est en lien avec les villes normandes ayant des partenaires au Sénégal. Horizons Solidaires anime des groupes de travail permettant de partager les thèmes de coopération importants.

Dans ce cadre, Horizons Solidaires a déposé un projet de coopération décentralisée mutualisé sur la thématique du traitement des déchets ménagers. La ville est partenaire de ce projet avec les autres villes normandes impliquées en coopération décentralisée au Sénégal.

Le projet est mis en œuvre au Sénégal et en Normandie au travers de deux services civiques francosénégalais : Hema RAMACHANDRAN et Fallou DIOP. Ils seront sur place à Cherbourg-en-Cotentin du 16 au 29 novembre 2022. Ils présenteront le travail mené au Sénégal sur la thématique, en particulier sur Coubalan. Ils seront accueillis à la direction des déchets ménagers de l'agglomération du Cotentin et à la direction jeunesse de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Ils auront ainsi l'occasion d'échanger et de partager leur expérience localement.

Pour leur séjour à Cherbourg-en-Cotentin, il est prévu que la ville finance leur hébergement au Foyer des leunes Travailleurs.

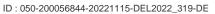
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 1115 - 1 à 7,

Vu les délibérations N°320-2021 du conseil municipal du 15 décembre 2021 et N°128-2022 du conseil municipal du 24 mai 2022,

Vu la convention-cadre de coopération décentralisée renouvelée de 2022 à 2027 entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la commune de Coubalan,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre et renforcer les actions de coopération entre les communes de Cherbourg-en-Cotentin et de Coubalan dans le cadre des ODD,

Envoyé en préfecture le 15/11/2022 Reçu en préfecture le 15/11/2022 vebdelib



Le conseil municipal est invité à accueillir Hema RAMACHANDRAN et Fallou DIOP, services civiques du projet mutualisé Normandie Sénégal, et de financer leur hébergement à Cherbourg-en-Cotentin du 16 au 29 novembre 2022 au Foyer des Jeunes Travailleurs pour un montant de 372,40 euros.

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

21h08		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire, **Benoit ARRIVÉ** Le Secrétaire de Séance, **Agnès TAVARD**

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 15/11/2022



ID: 050-200056844-20221115-DEL2022_319-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche Conseil municipal du 9 novembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 : Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49 Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine LEQUILBEC Frédérik a donné procuration à BROQUAIRE Guy MAGHE Jean-Michel MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

ABSENTE

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP $\underline{25086}$, $\underline{14050}$ – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet $\underline{\text{www.telerecours.fr}}$ dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022 Publié le 15/11/2022

Publié le 15/11/2022

ID: 050-200056844-20221115-DEL2022_319-DE